

Lieu de réunion : Ecole maternelle de Saint Laurent Médoc
Date de réunion : 19/05/2008
Participants : Enseignants : école maternelle : Mme Sillon-Batard Directrice, Mme Bernard, Mme Cubertafon, Mme David, Mme Denier., M. Guimon, Mr Madranges.
Parents d'élèves : Mme Adam, Mr Anton, Mme Braz, Mr Laborde, Mme Lagache, Mr Laporte, Mme Pavéc, Mme Raba, Mme Rougelot.
Municipalité : Mr le Maire de Saint Laurent Médoc Mr Jean Marie Ferron, Mme l'adjointe aux affaires scolaires Mme Michèle Coombs, Mme Fischer, Mme Laville, Mme Leroux, Mr Primault, Mme Martin Fressinet, Mme Hosteins, Mr Deyris.
DDEN : Mr Claude Batisse
Excusée : Mme Ney

Devant l'importance du groupe, Mme Sillon Batard remercie les personnes présentes et rappelle succinctement aux nouveaux membres les règles, le fonctionnement des conseils d'école et la liste des personnes invitées de droit.

ORDRE DU JOUR :

- Préparation de la rentrée 2008

SYNTHESE

Effectifs, répartition des classes, équipe éducative

- Les inscriptions à l'école ont débuté début Mars, elles se poursuivent jusqu'au 27 Juin 2008. Elles ne sont donc pas closes et empêchent toute répartition définitive. Il serait souhaitable que désormais le délai d'inscription autorisé soit raccourci. En tout état de cause, Mme Batard remercie les parents élus et la municipalité pour leur soutien et leur implication lors de la demande d'ouverture de la huitième classe. Leur mobilisation a permis sans nul doute d'obtenir une réponse définitive dès le mois d'avril. Ainsi, dès cette date la préparation de la rentrée a pu s'opérer de façon formelle.
- Equipe éducative :
 - En ce qui concerne l'équipe enseignante : A la rentrée, un nouvel enseignant titulaire sera nommé. Le résultat du mouvement (mutations et nominations) sera rendu public dès le 5 Juin.
 - En ce qui concerne le personnel ATSEM ou faisant fonction : Mr le Maire fait part de son souhait de conserver une ATSEM par classe. Deux personnes voient leur contrat se terminer avant la rentrée 2008. Les enseignants rappellent ici les qualités et l'expérience de ces personnes avec une mention particulière pour Carole Maura, lauréate du difficile concours d'ATSEM à la session 2008 ! Un nouveau poste sera pourvu pour accompagner l'enseignant de la huitième classe.

Organisation matérielle et logistique

Au cours de l'année scolaire prochaine, la restructuration du bâtiment existant contraint à un déménagement et une réorganisation de la vie scolaire : 4 classes et un dortoir doivent être hébergés provisoirement, des espaces de rangement trouvés...

Aussi, pour assurer du confort aux enfants accueillis à la rentrée 2008, il a été décidé de scolariser un maximum d'enfants dans les locaux neufs : Si l'on s'en tient aux plans, deux salles de classes seulement devraient être livrées mais l'équipe enseignante fait le choix d'installer une salle de classe et un dortoir dans la grande salle destinée à terme à faire fonction de salle de jeux. De même, la salle dite « salle aux ordinateurs/ petite salle de motricité » accueillera une classe le temps des travaux.

Le bloc préfabriqué, déjà implanté, sera occupé, comme cette année, par la classe de Mr Guimon et par les enfants de l'accueil périscolaire. Cet ensemble sera prolongé par un troisième « algéco » en guise de huitième classe.

Les 2 classes de GS seront hébergées une année supplémentaire en école élémentaire.

Le plus ancien préfabriqué sera conservé à des fins de petite motricité pour les PS (en plus de leurs créneaux d'éducation physique réservés au COSEC). Sur le temps des récréations pluvieuses, les élèves s'y installeront par petits groupes pour des projections de DVD.

Les questions des parents élus portent sur les surfaces, le bien fondé des choix des fonctions attribuées aux salles, à la fonctionnalité des sanitaires.

Mme Batard répond que l'organisation ainsi présentée a été étudiée et concertée avec les premiers utilisateurs que sont les enseignants, Mr le Maire et les conseillers aux affaires scolaires. Ce dispositif convient, autant que faire se peut, même si l'on sait que comme cette année, il faudra s'adapter à des conditions difficiles mais inévitables et provisoires.

Il reste encore à définir plus précisément les déplacements des GS vers l'espace « école maternelle ». Pour cela les limites de chantier devront être connues exactement. D'ores et déjà, on peut dire que l'essentiel de la circulation se fera par le portail existant avec un accès sous le préau vers les 6 classes implantées sur le site. Les parents de GS emprunteront le « portail des bus » de l'école élémentaire pour un accès direct aux classes par l'issue située en bout de bâtiment face au parking à vélos.

La cour provisoire sera rendue viable...ce qui de l'avis de Mr le Maire est prévu mais ne semble pas « une mince affaire » !

Enfin, pour faire face à une probable augmentation du nombre d'enfants mangeant au restaurant (déjà surchargé), l'installation d'un préfabriqué est en projet.

Règlement des écoles

Le règlement départemental des écoles pourrait être modifié et la scolarisation des enfants de PS rendue obligatoire sur la journée entière pour tous les enfants sans exception. Pour appuyer ces faits, Mme Batard énonce les recommandations de Mr l'IEN.

Les réactions sont nombreuses de la part des parents : certains avancent que dans de telles conditions ils retarderont la scolarisation de leurs enfants. D'autres répondent qu'une telle attitude pourrait à terme faire reculer insidieusement l'âge de première scolarisation.

Certains parents ne souhaitent en aucun cas renoncer à une scolarisation dès 3 ans mais n'accepteront pas que leurs enfants soient accueillis dans n'importe quelles conditions.

La municipalité s'inquiète : A très court terme, particulièrement le temps de la restructuration, rien ne permet d'accueillir autant d'enfants pour le repos de l'après-midi.

Mme Sillon Batard propose de reporter le débat quand la révision du règlement départemental sera rendue officielle et que les effectifs de PS seront clos (même si déjà le nombre d'enfants inscrits dépasse la capacité d'accueil du dortoir improvisé).

Restauration scolaire

Une facturation mensuelle remplacera l'achat de tickets de cantine. Le précédent dispositif est couteux en personnel et peu efficace, le nombre de repas étant communiqué aux agents de restauration bien après que la préparation culinaire ait commencé. En maternelle, la participation des enseignants et /ou des ATSEM facilitera le pointage journalier.

La future disposition est accueillie favorablement par les parents élus.

Compte tenu de l'avancement de l'année scolaire, la municipalité devrait informer les familles dans les prochains jours pour éviter que ces dernières n'achètent plus de tickets que nécessaire.

Transports scolaires

Les incivilités parfois commises pendant le transport scolaire mettent l'accent sur le manque de surveillance dans les bus. L'idéal serait qu'une personne adulte assure la surveillance dans chaque autocar. Or, la commune étant très étendue, il n'y a pas moins de 3 circuits.

Ce point, non inscrit à l'ordre du jour, à peine débattu, ne trouve pas ici de réponses justifiées. Il sera reporté et étudié plus précisément lors d'un prochain conseil.

Pour les membres présents, la directrice
Corinne Sillon Batard